www.maire-levescault.fr

Commune de MAIRÉ L'EVESCAULT

L'Echo des Grands-Bois

Bulletin Municipal

- N° 38– Juillet 2019 -

Le Mot du Maire

Nous abordons la belle saison estivale pour profiter pleinement des avantages qu'elle procure en terme de divertissements. Malgré cela nous pourrions, ou devrions, être soucieux des conséquences des aléas climatiques. Que nous le voulions ou non, nous pouvons constater les phénomènes exceptionnels qui ont lieu ça et là.

La pluviométrie abondante de cet hiver et de la fin du printemps, devrait nous garantir la ressource en eau pour tout l'été.

Nos projets avancent à pas mesuré. Nous abordons la dernière année de cette mandature, pendant laquelle nous avons pu mener quelques projets structurants (la salle des fêtes, le mini stade, la maison des chasseurs, la bibliothèque). Nous avons eu à cœur de ménager les finances communales afin de ne pas faire peser la fiscalité locale sur les budgets familiaux. Pour cela nous avons voulu baisser les taux d'imposition l'année dernière et nous avons récidivé cette année en rendant 3% aux contribuables communaux.

Notre lotissement attend inexorablement ses premiers pétitionnaires. Vous avez tous pu constater que notre commerce central, le bar restaurant était de nouveau occupé par un couple qui souhaite débuter son activité dès le 1er juillet. Leur projet est réfléchi afin d'apporter le dynamisme nécessaire à l'exercice du bar et du restaurant.

Nous avons encore quelques travaux en cours notamment sur les chemins et sur les bâtiments, et nous déplorons qu'ils n'aient pas atteint la phase d'exécution. En effet, il est regrettable que ce qui est commandé durant un exercice budgétaire soit reporté sur l'exercice budgétaire suivant par manque de disponibilité de nos artisans. Est-ce là un signe de bonne santé de nos entreprises locales ? J'aimerais en être convaincu…

Je vous laisse à la lecture de ce bulletin et vous souhaite, à toutes et à tous, une excellente période estivale. Je vous souhaite de pouvoir rencontrer tous ceux qui vous sont chers et profiter pleinement de ces longues journées d'été à disposer de votre temps comme vous le souhaitez.

Dorick BARILLOT

Sommaire

2	Le mot du Maire
3	Budget
4	Baisse des taux
6	Rétrospective 2018/2019
7	Bistrot
8	Decapark
9	Chelidoine
10 à 12	IUCN
13 à 15	Mare des pins
16 à 18	Visite du centre de tri de Mornac
19	Point déchets
20 à 23	Les associations communales
24	Ambroisie
25	Lotissement
26	Locations de salles
27 à 30	L'agence de l'eau vous informe
31 à36	Informations

Point Internet

Un point d'accès à internet est
mis à la disposition des habitants gratuitement
à la mairie aux heures d'ouverture du secrétariat
qui peut conseiller ou aider sur demande.

Dépenses 2018 et Budget 2019

SECTION DE	FONCTIONNEMENT		DEPENSES
	prévu 2018	réalisé 2018	prévu 2019
Eau, électricité, carburants...	27 900.00	24 909.92	28 800.00
Fournitures entretien (bâtiments, voirie, mairie…)	39 800.00	12 576.15	24 089.35
Travaux divers (voirie, bâtiments, maintenance…)	65 800.00	42 955.33	63 956.00
Charges diverses (contingent incendie, taxes, assurances, téléphone…)	65 840.00	33 995.84	50 700.00
Charges de personnel, élus, cotisations...	137 380.00	133 098.81	148 970.00
Subventions aux associations et aides	8 300.00	1 961.82	3 000.00
Intérêts emprunts et ligne de trésorerie	6 500.00	5 703.11	6 000
Reversement impôts (FNGIR)	28 100.00	28 065.00	28 065.00
Virement à la section d'investissement			20 000.00
Dépenses imprévues	20 086.74		25 400.00
Total	**399 706.74**	**283 265.98**	**398 980.35**

SECTION DE	FONCTIONNEMENT		RECETTES
	prévu 2018	réalisé 2018	prévu 2019
Recettes diverses (vente de bois, redevance Telecom, SIEDS, Cté Cnes…)	29 710.00	36 677.21	16 260.00
Fonds Compensation TVA		4 723.84	2 000.00
Impôts locaux	100 000.00	100 976.00	100 500.00
Dotations Etat, droits de mutation, compensations	228 696.06	237 547.66	214 909.00
Locations (terres, logements, salles).	20 030.00	24 181.94	20 200.00
Report excédent 2017	21 270.68	21 270.68	45 111.35
Total	**399 706.74**	**283 265.98**	**398 980.35**

EXCEDENT 2018 : 145 111.35€

SECTION DE	D'INVESTISSEMENT		DEPENSES
	prévu 2018	réalisé 2018	prévu 2019
Remboursement capital emprunts	105 000.00	102 542.95	14 000.00
Subvention budget lotissement	82 714.70		108 678.07
Travaux voirie et réseaux	146 415.66	114 450.10	101 030.40
Travaux bâtiments dont salle des fêtes	23 650.00	9 086.07	36 317.25
Caution logement locatif	500.00		500.00
Achat matériel	1 450.00	5 233.08	
Installation générale (électricité, citernes incendie)	10 000.00	9 691.20	10 000.00
TOTAL	**369 730.36**	**241 003.40**	**270 525.72**

SECTION DE	D'INVESTISSEMENT		RECETTES
Excédent fonctionnement	150 000.00	150 000.00	100 000.00
Virement section de fonctionnement			20 000.00
Emprunt	57 500.00		52 963.37
Fonds compensation TVA	10 000.00	11 824.36	18 000.00
Caution logement locatif	500.00		500.00
Bâtiments		405.00	
Subventions Etat, Région, Département	1 000.00		6 000.00
Taxe aménagement	1 098.00	1 203.77	1 000.00
Excédent investissement	149 632.36	149 632.36	72 062.35
TOTAL	**369 730.36**	**313 065.75**	**270 525.72**

Exédent 2018 : 72 062.35 €

Vous trouverez l'intégralité du budget sur le site internet de la commune.

Mairie : on baisse encore les taux !

Du point de vue fiscal, les années se suivent et se ressemblent… d'un côté ça monte, de l'autre, on fait tout pour que ça descende ! Lors de la commission des finances puis lors du conseil municipal validant le budget, il a été décidé **de diminuer de nouveau cette année**, le taux de prélèvement communal.

Plusieurs raisons à cela :

- Le budget communal est sain : la commune n'est pas endettée excessivement (il reste à rembourser l'investissement concernant le lotissement créé il y a 7 ans, ainsi que celui concernant la rénovation de la salle des fêtes).

- Les concitoyens de Mairé n'ont pas à être indûment imposés : un budget équilibré et confortable signifie autant d'entrées que de sorties, de recettes que de dépenses. Cette année, les projets en cours où à venir sont couverts et il n'est donc pas nécessaire de maintenir des taux trop élevés de prélèvement.

- Le contexte économique global, malgré des discours angéliques d'embellie, met le contribuable sous pression. Il en a résulté un mouvement d'ampleur pour signifier un ras-le-bol fiscal. La commune, consciente de cette pression financière a décidé de soutenir ses concitoyens en baissant ses prélèvements.

- La commune attend des rentrées d'argent : vente d'un lot de terres agricoles, aide financière liée à la mise en place du parc éolien, et, c'est en très bonne voie, la location-vente du café-bistrot…

Il va de soi que la baisse ne concerne que le taux communal et que les autres taux de votre feuille d'imposition peuvent, eux, fluctuer. Cependant, nous ne sommes responsables que de ce qui concerne la municipalité.

Pour toute explication des taux de votre feuille d'imposition, nous avions rédiger un article concernant la taxe d'habitation et la taxe foncière dans le précédent bulletin municipal...

Pierrick Marquet

Ça bouge par chez nous !

Je ne vais pas me lancer dans une liste à la Prévert, mais... qu'il fait bon vivre à Mairé. Voici un déroulé presque chronologique et totalement incomplet (subjectif en plus…) de ce qu'il se passe chez nous :

Été 2018 :

- les festivités du 14 juillet : moment convivial et traditionnel.
- Les rencontres sous les arbres de la bibliothèque : accueil, lecture, jeux de société sous les arbres de la cour de la bibliothèque...
- le marché des producteurs.
- l'évènement : « Nostalgie des nuits Romanes », musique

Automne 2018 :

- L'arrivée du Décapark
- la mise en route des éoliennes
- la reprise de la chasse
- les animations du foyer (musique, contes, patois…)
- la bibliothèque
- le démarrage du projet de rénovation de la mare et du sentier nature.

Hiver 2019 :

- Les animations bibliothèque
- La chasse
- La section théâtre en pleine bourre, avec 7 ou 8 représentations enfants/ados/adultes en français et en patois.

Printemps 2019 :

- Animations bibliothèque
- Visite du site de tri de Calitom, la Bracône à Mornac (16),

- Randonnée semi-nocturne et semi-humide du Foyer

De manière hebdomadaire : de la gym volontaire, des randonnées qui rayonnent, la bibliothèque…
Toutes ces animations seront reconduites et d'autres verront le jour l'année prochaine. Merci à toutes les associations de la commune de proposer ces moments de partage et de culture.

Du côté de la commune :
Projets à venir → Reprise des chemins de randonnée (vélo/pédestre) de la commune pour les suivre avec une application smartphone. Mise en place d'un jeu de piste pour découvrir la commune… Restructuration du lotissement neuf pour vente des parcelles... Toitures bibliothèque et école... Montage de murs autour du pigeonnier et de la cour de la bibliothèque... Entretien et réfection des chemins et des routes… Réhabilitation de la mare et du sentier nature… Pas mal de travaux en perspective !

Pierrick Marquet

Le bistrot de la commune a trouvé des acquéreurs

La commune est propriétaire du bâtiment et de la licence IV qui a accueilli l'épicerie bar, puis le bar restaurant. Les trois derniers locataires, les trois derniers projets ont été des échecs commerciaux et les départs des différents gérants se sont soldés par des ardoises très importantes auprès de la commune, pour non recouvrement des loyers.

La commune a décidé de mettre en vente ce bâtiment, en espérant que des repreneurs motivés achètent ce bien et puissent s'y installer en y montant une affaire florissante. Après plusieurs espoirs déçus, le bistrot est désormais repris.

La vente sera faite en plusieurs temps : un acompte important, comprenant la reprise du matériel, a d'ores et déjà été versé, et la commune a concédé à soutenir cette reprise par une location-vente sur plusieurs années : les futurs propriétaires vont verser un loyer tous les mois à la commune (420 €, décidé en Conseil municipal, encadré par un bail commercial rédigé par Notaire), et seront propriétaires de leur bien lorsque les loyers ainsi que la somme totale auront été versés.

Les acheteurs avaient démarché beaucoup de banques mais aucune n'avait complètement adhéré au projet et n'avait financé la totalité de la vente. C'est pour cette raison que le conseil a décidé de permettre un financement étalé, mais encadré.

Alain et Christine travailleront avec 80 % de produits frais et français. Dans la mesure du possible ils essaieront de travailler avec des producteurs locaux, ou régionaux.

Ils essaieront d'organiser une soirée par mois et mettront à disposition un billard et un jeu de fléchettes… dans une ambiance bon enfant !
Un petit espace sera réservé aux enfants avec livres, coloriages, petits jeux de société, etc.

C'est un plaisir que d'accueillir de nouveaux habitants dans notre commune, motivés et entreprenants, et nous leur souhaitons, en plus de la bienvenue, une pleine réussite dans ce projet.

Pierrick Marquet

Un décapark pour petits zé grands !

Fin 2017, fut envisagé par le conseil municipal d'étudier la construction d'un « city stade », le plus proche possible des lieux des festivités ou des manifestations que sont la salle des fêtes, la boulite, voire même le pigeonnier ou la bibliothèque.

Il s'agissait d'une demande grandissante dans la commune de la part de nos concitoyens, souvent jeunes, qui souhaitaient à l'époque avoir un lieu de rassemblement où ils pourraient jouer à du mini-foot, du basket, des jeux de balle, etc. Le conseil municipal a immédiatement pensé que ce projet pourrait voir le jour, car outre son occupation par les enfants de la commune et leurs copains à leurs heures perdues, on aurait là un site qui pourrait être utilisé par tous les loueurs de nos salles, dans un cadre privé (lors de mariages, d'anniversaires, par exemple), mais aussi par les associations communales, et surtout, par l'école ! Car tant que les gouvernants n'auront pas anéanti les écoles rurales pour lesquelles on se bat, il y aura encore des enfants dans les murs de l'école de Mairé ! Et un « mini stade », de taille proportionnelle à celle des enfants de l'école, quel bel outil pour des activités scolaires de plein air, d'éducation physique, de jeux d'adresse,…

Nous avions donc parfaitement cerné ce que nous allions en faire. Restait à se faire aider par des spécialistes pour palier les choses auxquelles nous n'aurions pas songé. Nous avons donc consulté la SARL K.A.S.O. qui est venue exposer, lors d'une réunion de commission début 2018, ce qu'elle avait l'habitude de faire. Et d'un projet de « city stade », nous sommes passés à un projet de « décapark ». Il s'agit tout autant d'un terrain multisports, mais les dimensions ne sont pas les mêmes. Elles sont réduites pour un décapark, ce qui fait que le terrain est bien mieux adapté aux tout petits, sans déranger les plus grands qui devront, dans leurs performances plutôt privilégier la finesse, la dextérité et la précision à la puissance ou la force. Autrement dit, sur un décapark, les gros bourrins sont moins performants ! Super conseil de la part de K.A.S.O. ! Et le bénéfice ne s'arrête pas à l'utilisation que les gens vont en faire. En effet, qui dit dimensions réduites, dit aussi coût réduit. En partant sur un city stade, on s'engageait sur une dépense de l'ordre de 100 000 €. Le décapark a coûté au final :

39 684 € TTC payés à la société K.A.S.O.

24 465 € TTC payés à STPM qui a sous-traité pour K.A.S.O. la partie terrassement

Total : 64 149 €, sachant que la commune, comme d'habitude en tant que collectivité, récupère une partie de la TVA.

Comment financer ces peu ou prou 60 k€ ? Nous y avions songé dès les prémices du projet !

Lors de la construction du parc éolien de Mairé-Sauzé-Plibou qui a permis l'implantation des éoliennes sur la commune dans la partie Est de la commune, le conseil municipal voyant l'engouement des entreprises de l'éolien pour poser leurs machines sur notre territoire, avait osé négocier des contreparties en posant une question simple : les éoliennes, c'est bien, mais ça cause aussi des désagréments, donc combien pouvez-vous mettre sur la table pour compenser cela ? La réponse n'était pas très claire, mais nous avions compris dans notre assemblée que plusieurs dizaines de milliers d'euros n'étaient pas très difficiles à obtenir. Nous devrions recevoir 50 000 € de prestations compensatoire du parc éolien !

Bien joué pour tout le monde ! Qui ne demande rien n'a rien !

Autres travaux réalisés…

La cour de la bibliothèque a été refaite fin 2018. Le terrassement et un aménagement paysagé ont été effectués, le parking a été dessiné.

Après un débernage récent des voies communales, des travaux de voirie, en décalage d'un an, sont actuellement réalisés sur 800m route de la Coudre, cette portion ayant beaucoup souffert lors des 3 derniers hivers. C'est en tout, sur les 2 ans écoulés, 30km de voies communales qui auront ainsi été réparés et refaits.

Erwan Barillot

Sauvegarde de notre patrimoine naturel

La Grande Chélidoine

Voilà une plante commune chez nous, qui pousse sur nos trottoirs, sur nos murets, nos bords de chemins, qui indique un sol très calcaire et azoté, et dont les graines sont dispersées grâces aux fourmis dans tous ces endroits. Et il y a des choses à en dire !

D'abord, son nom. Chélidoine (*Chelidonium majus*) vient du grec ancien « chelidon » mais aussi du latin « *chelidonium* » qui signifie hirondelle. Il y a un rapport entre les deux, ou plutôt deux rapports ! Il s'avère que la fleur de chélidoine sort pile poil au moment de l'arrivée des hirondelles mais en plus, elle fane au moment du départ de ces petits oiseaux migrateurs. Coïncidence, mais il n'en fallait pas plus pour faire naitre une rumeur, une idée reçue, voire même une légende rapportée par Pline l'Ancien qui dit que les hirondelles se servent des feuilles de chélidoine pour ouvrir les yeux de leurs petits afin qu'ils les ouvrent ! Mais bien sûr !... Enfin, bon, on a nommé la plante « *chelidonium* » en référence aux hirondelles.

Mais la chélidoine a plusieurs noms : herbe du diable, lait de sorcière, grande éclaire, herbe de Saint-Clair, etc… et chez nous, « herbe à verrues ». Alors pourquoi tous ces sobriquets ?

Pour ce qui est de l'éclair ou de Saint-Clair, cela fait référence à la couleur jaune très vif et très clair de ses fleurs qui forme comme de petits soleils, donc très lumineuses d'apparence. Et selon le grand principe qu'est la fameuse « Théorie des signatures », selon laquelle une plante soigne ce à quoi elle ressemble, comme la plante est jaune, elle éclaire, donc elle rend clair, donc elle permet de mieux voir, donc elle doit être capable de soigner les yeux et tous les problèmes ophtalmiques. Et puis, soyons fous, elle peut rendre la vue aux aveugles, tiens ! Voilà ! Super plante, ma foi !... Alors, que ce soit une plante médicinale, soit. Mais il y a des limites. La théorie des signatures est née au Moyen-Age, où sans vouloir offenser le passé, compte tenu des connaissances qu'on avait à l'époque, on était plutôt limité niveau démonstration scientifique. On considérait que Dieu avait donné aux plantes des vertus, utiles à l'Homme, qui se voyaient par un signe extérieur comme la forme, la couleur, l'endroit où elle pousse,…

Quand son nom évoque le diable ou le côté maléfique, c'est une autre explication qui prévaut, toujours venue du Moyen-Age : le serpent qui avait séduit Eve était condamné à ramper. Il cracha 3 fois son venin d'où sortirent la Jusquiame, la Datura et la Chélidoine ! Toutes les 3 sont toxiques en ingestion.

Enfin, nous disons « l'herbe à verrues ». En effet, la chélidoine contient environ 30 alcaloïdes toxiques dont quelques uns comme la spartéine et la coptisine qui sont antimitotiques, ce qui signifie qu'ils empêchent les divisions cellulaires. Ainsi, si à plusieurs reprises, on frotte une verrue avec le latex jaunâtre de la plante, alors la verrue disparait assez rapidement.

On prête à cette plante d'autres vertus médicinales, nombreuses d'ailleurs, mais le contrôle médical est important car la plante, outre son odeur et son goût désagréables pour les herbivores qui laissent volontiers leur part, un mauvais usage peut provoquer des nausées, des diarrhées, des vomissements, et une déshydratation. Gardons-la pour nos verrues ! C'est déjà bien !

Erwan Barillot

La liste rouge de l'UICN, pas juste une case !

L'UICN est une Organisation Non Gouvernementale (ONG) fondée en 1948 lors d'une conférence internationale à Fontainebleau. Elle s'est appelée Union Internationale pour la Protection de la Nature (UIPN) avant de changer de nom en 1956 et devenir l'**Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN).** Elle compte aujourd'hui 1400 membres dont d'autres ONG et des agences gouvernementales, et environ 16 000 experts scientifiques.

L'une des actions pour lesquelles l'UICN est connue est la suivante : elle attribue aux espèces vivantes un « statut de conservation ». C'est devenu une référence puisque cela lui permet d'éditer la « Liste rouge des espèces menacées ».

En 2018, sur les 1.8 millions d'espèces connues sur la planète, l'UICN avait exposé la situation de 97 000 espèces. Evidemment, certains groupes d'êtres vivants sont encore peu évalués (Insectes, Mousses, Lichens,…) alors que d'autres le sont bien davantage (Mammifères, Oiseaux, Amphibiens,…).

Comment la biodiversité des espèces est-elle classée ?

Il s'agit d'un classement qui s'opère en fonction de la fragilité de chacune des espèces, auxquelles on attribue un code du tableau ci-dessous.

Tableau des différents statuts de conservation de l'UICN

Statut	Code	Description
Éteint	**EX**	Aucun individu survivant connu.
Éteint à l'état sauvage	**EW**	Survivants connus uniquement en captivité, ou vivant en dehors de leur habitat d'origine.
En danger critique	**CR**	Risque d'extinction dans la nature extrêmement élevé.
En danger	**EN**	Haut risque d'extinction dans la nature.
Vulnérable	**VU**	Haut risque de mise en danger.
Quasi menacé	**NT**	Probabilité d'être en danger dans un futur proche.
Préoccupation mineure	**LC**	Ne remplit pas les critères d'une catégorie en danger. Les animaux répandus et abondants appartiennent à cette catégorie.
Données insuffisantes	**DD**	Pas assez de données pour évaluer le risque d'extinction.
Non évalué	**NE**	N'a pas encore été évalué.

On est aussi habitué à voir cette représentation du classement :

1/3

Vous êtes habitués, dans le bulletin municipal, à ce qu'on vous parle d'animaux bien de chez nous, qu'on rencontre dans la commune, animaux peu souvent en voie de disparition, espèces souvent prospères. Nous avons choisi, dans ce numéro, d'attirer votre attention sur ces statuts de l'UICN, pour des animaux que vous connaissez aussi, mais qu'on ne trouve pas chez nous, ni même en France, ni même parfois en Europe.

Grands Singes	Statut de conservation
Orang-outan de Sumatra	**CR**
Orang-outan de Bornéo	**CR**
Orang-Outan de Tapanuli	**CR**
Gorille de l'Est africain	**CR**
Gorille de l'Ouest africain	**CR**
Chimpanzé commun	**EN**
Chimpanzé nain = Bonobo	**EN**
17 espèces Gibbons	4 en **CR** 13 en **EN**

Cela pose la question suivante : les populations de ces espèces-là sont-elles depuis longtemps en danger d'extinction ? La réponse est non. Non à l'échelle géologique, mais non plus à l'échelle humaine. Et la cause est très facile à trouver : il s'agit de la destruction de leurs habitats naturels respectifs sans aucun doute possible !

Voyez-vous, pour se rendre bien compte de l'évolution de ces évaluations, avec les mêmes critères et la même démarche de classement qu'aujourd'hui, en 2006 l'UICN pointait parmi le groupe des Amphibiens 33% d'espèces menacées d'extinction. 6 ans plus tard, en 2012, c'était 41%. Les activités humaines étant responsables de la quasi-totalité de ces menaces : sur 10 000 espèces d'oiseaux connues, 1186 sont en voie de disparition. Combien alors risquent de disparaitre à cause de l'Homme ? 200 ? 500 ? 800 ? Mais vous n'y êtes pas : La réponse est 1175 ! Donc 11 cas seulement ne dépendent pas de nous.

Ainsi, en 2016, 24 000 espèces sur les 83 000 évaluées étaient menacées d'extinction, c'est-à-dire classées selon l'UICN en VU ou EN ou CR.

Une autre réflexion à avoir : vous connaissez toutes et tous les rayons peluches des magasins de jouets ? Sur les étales, tigres, lions, dauphins, manchots, pandas, koalas, girafes, kangourous, zèbres, éléphants et autres léopards, n'est-ce pas ? Eh bien, pour information, sachez que le Lion est classé VU, le Tigre du Bengale EN, les 2 espèces d'Eléphants d'Afrique VU et EN, l'Ours polaire VU, comme le Zèbre des montagnes ou le Koala… En d'autres termes, il est possible, voire même probable, que les enfants de la fin du siècle ne voient des lions que par le biais des rayons jouets des magasins ! Et attention, on n'est pas dans la science fiction !

Pour preuve, l'UICN s'oblige tous les 5 ans (10 ans tout au plus), à actualiser ses évaluations pour chaque espèce. Ce qui en fait un classement évolutif. Par exemple, en 2006, l'Hippopotame et l'Ours polaire sont passés de LC à VU, donc ils ont « sauté deux cases » ! Bien sûr, l'évolution est possible dans l'autre sens (ex. le Grand Aigle de mer), souvent après des efforts de protection qui restent insuffisants et ce partout sur la planète, car aucun continent ni aucun océan n'est épargné. Et le taux d'extinction, c'est-à-dire la vitesse à laquelle les espèces s'éteignent est 100 à 1000 fois supérieur au taux d'extinction naturel, c'est-à-dire au taux avant que l'être humain ne commence ses exactions.

On entend ou on imagine parfois, que bien qu'on nous prévienne de ces phénomènes, on n'a pas encore très souvent vu des bestioles disparaitre de la surface de la planète ! Si, si, si ! Par exemple, depuis l'an 1600, 100 espèces d'oiseaux ont disparu. Et regardez :

Rhinocéros noir d'Afrique de l'Ouest, disparu en 2011

Léopard du Sinaï, certainement disparu…

Dauphin de Chine, disparu en 2007

Melomys rubicola, disparu en 2016

Ce ne sont que 4 exemples récents parmi bien d'autres : le Grizzly mexicain a disparu en 1964, le Tigre de Java en 1980, celui de la Caspienne en 1972, l'Otarie du Japon et la phoque moine des Caraïbes en 1950, la Souris sauteuse d'Australie en 1982, le Thylacine en 1930,… les exemples pleuvent et font pleurer, car il faut bien avoir à l'esprit que chaque être vivant qui disparait est un trou dans l'équilibre qui nous entoure et une banque de données qui s'efface et qui aurait pu ,un jour, être utile à son destructeur…

Ainsi, par tout moyen, il faut préserver la nature. Il en va de notre avenir … proche.

Erwan Barillot

3/3

« Updating » de la mare des pins et du sentier nature

La municipalité a été contactée en début d'année 2019 par M. Vincent TAMISIER, professeur d'aménagement au lycée agricole Jacques Bujault de Melle, et coordinateur de la filière BTS Gestion et Protection de la Nature (GPN), dans le but de trouver sur notre commune une « commande » à affecter à un groupe d'étudiants, c'est-à-dire pour savoir si nous n'aurions pas l'envie ou le besoin de faire des travaux en lien avec l'environnement ou la préservation de la nature, projets qui intéresseraient des élèves, qui, par voie de conséquence, pourraient nous aider à les mener…

La mare des pins avait été l'objet, de 2007 à 2009, d'une réhabilitation, déjà dans le cadre d'un projet tutoré du BTS GPN et avec la contribution de Deux-Sèvres Nature Environnement. Des inventaires de faune avaient été effectués et un suivi avait été mené pendant quelques années pour voir ce que devenait cette mare. Nous avions, à l'époque, été très satisfait du travail qui avait été mené et depuis quelques temps, nous trouvions que cette mare, incluse dans les bois entre « La Ville » et ce qu'on appelle « les platanes » (sur la D15 entre Mairé et le Grand Cerzé), mériterait soit un rafraichissement, des soins, un petit nettoyage, soit une attention particulière pour attirer les écoles,… bref. La requête de M. TAMISIER tombait bien !

C'est ainsi qu'un groupe de 5 étudiants de BTS GPN 1ère année a été affecté à cette commande qui va les occuper pendant un an et demi, jusqu'à la fin de leur deuxième année. Ils l'ont reçue le 6 février 2019. Le 13 février, ils nous rencontraient pour la première fois, pour que nous définissions plus précisément nos besoins et pour que nous réfléchissions à tout ce que nous pourrions faire dans le cadre de leur étude. Nous avons ajouté à leur projet la réhabilitation du sentier nature.

M. François CHION, technicien forestier de l'Office National des Forêts, a été lié au projet lui aussi, puisqu'il est la personne qui se charge de gérer notre forêt communale de 39 ha et que la mare d'une part, et le sentier nature d'autre part, sont dans cette forêt. Ainsi, et la municipalité, et l'ONF sont commanditaires.

La commande est définie comme suit par les étudiants eux-mêmes.

Le projet tutoré en BTS GPN

Maitre d'ouvrage (commanditaire) : Le Maire de Mairé-L'Evescault et L'ONF

Tuteur structure commanditaire : M. Dorick Barillot et M. François Chion

Tuteur structure enseignement : Tamisier Vincent

Partenaires du projet : la commune de Mairé Levescault (partenaire technique)

Contexte général : La commune de Mairé Levescault possède une forêt communale d'environ 39 hectares qui est donnée en gestion à l'ONF. La commune est engagée depuis fort longtemps dans la mise en valeur de cette zone naturelle et tient notamment à en faire un site accueillant pour la biodiversité et les habitants de la commune. Dans ce cadre une mare forestière appelée « la mare des Pins » avait été réhabilitée en 2008-2009 en partenariat avec DSNE et un groupe d'étudiants du Lycée Jacques Bujault, qui avaient aussi proposé des animations à différentes écoles.
La commune souhaite relancer le projet de réhabilitation de la mare et ré-ouvrir le site aux habitants et notamment aux enfants de l'école. Un sentier pédagogique situé plus dans la partie nord de la forêt pourrait aussi faire l'objet d'une mise à jour.

Formulation de la commande relative au plan de gestion :

- Réaliser un diagnostic et une cartographie de la mare
- Définir un plan de gestion de la mare
- Valoriser la démarche auprès des scolaires, du grand public et des riverains.
- Revaloriser le sentier pédagogique

Projet de génie écologique envisagé :
Un chantier de génie écologique sera obligatoirement mise en œuvre par le groupe d'étudiant. Ce chantier sera précédé de la rédaction d'un cahier des charges (évalué en CCF) et validé au préalable par le commanditaire et l'enseignant technique référent.
Il découlera obligatoirement du plan de gestion proposé par les élèves.

Projet d'éducation relative à l'environnement envisagé :
Une animation ou/et un projet de communication seront mis en place dans le cadre du plan de gestion ou s'inscriront dans les actions de promotion et d'action du commanditaire. Le public ciblé en priorité sera les enfants de l'école primaire de Mairé Levescault

Échéancier du projet tutoré

Période	Actions
avant Février 2019 :	Mise en forme de la commande entre l'enseignant référent et le commanditaire, signature de la convention
Février 2019:	Découverte par les élèves de la commande et début d'appropriation
Février 2019 – fin Mai 2019 :	PHASE TERRAIN - Premier contact entre le commanditaire et le groupe d'étudiants (clarification de la demande) - choix et justification des protocoles - début des inventaires - diagnostics
Fin Mai 2019 :	Évaluation collective - Remise du premier dossier traitant du diagnostic **NOUS SOMMES ICI !!**
Septembre 2019- Décembre 2019 :	Proposition d'un plan de gestion et différents scenarii possibles
Janvier-Février 2020 :	Chantier de génie écologique en cohérence avec le plan de gestion
Septembre 2019- Avril 2020 :	Mise en place d'une animation et/ou support de communication
Avril 2020 :	Restitution collective devant l'enseignant référent, le commanditaire et l'ensemble de la classe
Mars/Avril 2019	Rendu du dossier final //Oral individuel

Au cours du projet, les étudiants sont évalués, collectivement avec leurs productions écrites, mais aussi individuellement à l'oral.

La commission Environnement et Petit Patrimoine, qui correspond fréquemment avec les étudiants, est très agréablement surprise du sérieux et du « professionnalisme » de ces jeunes gens qui ont vraiment à cœur de faire quelque chose de bien. A la toute fin de la rédaction de leur diagnostic, ils ont pris contact avec les écoles du RPI pour d'ors et déjà mettre en place un planning et travailler de consorts avec les enseignantes et les enfants des deux sites, Mairé et La Pommeraie.

D'autre part, comme nous sommes désireux de tout savoir et de tout comprendre, nous leur avons demandé de nous transmettre leurs travaux au fur et à mesure de leur avancée. Ils nous ont donc envoyé le 7 juin dernier le « Diagnostic-solution final », un document très complet comprenant des inventaires effectués sur les grenouilles, les libellules,… des analyses d'eau, de sols,… des descriptions complètes de l'environnement, des partenaires, les définitions des objectifs,… un tout petit travail de … 84 pages !

Bravo les Drôles !

Erwan Barillot

3/3

Visite du Centre de Tri Départementale de la Charente

Le 17/04/2019, la municipalité a organisé une sortie à Mornac avec le concours de la bibliothèque municipale pour visiter un centre de tri sélectif. L'objectif était que les personnes intéressées et disponibles ce mardi-là puissent répondre à une somme d'interrogations différentes selon chacun :

Que devient l'emballage de mon Emmental après avoir séjourné dans ma poubelle ?

Comment se fait-il qu'on nous demande de jeter dans le même bac des bouteilles en plastiques, des canettes en alu, des emballages cartonnés ?

Par quels procédés tout cela est-il trié ?

Tout ce qu'on jette dans la poubelle de tri est-il recyclable ?

Nous partîmes cinq cents ; mais par un prompt renfo… euh… non ! … En fait, nous partîmes 8 mais par un prompt renfort, nous nous vîmes dix sur le parking du centre de tri de Mornac, dit « ATRION » pour une visite à 10h.

Ce site ne fait que trier. Il n'y a aucun recyclage là-bas. Les « sacs jaunes » sont transmis par 2 organismes qui sont GrandAngoulême et Calitom (service public de tri de déchets).

Les étapes du tri sont les suivantes :

1- Arrivée des camions et vidage dans l'entrepôt.

2- Les sacs jaunes sont pris par un gros godet qui les dépose dans une benne au fond de laquelle un tapis roulant avance doucement.

3- Des bras articulés déchiquètent sommairement les sacs dont le contenu est acheminé vers l'extrémité de la benne pour tomber sur un autre tapis qui les emmène à 10 mètres de haut.

4- Les déchets tombent dans un gros cylindre criblé pour trier les éléments par taille. Ainsi, déjà, tout déchet de taille inférieure à 6 cm ne sera pas récupérable.

Séparer le petit du gros

Le trommel

Le trommel est un tube percé de petits trous sur la première partie de sa longueur puis de plus grands. En tournant, il laisse passer d'un côté les petits objets qui ne pourront pas être triés (bouchons isolés, papiers déchirés…) et de l'autre les emballages et le papier dont la taille traverse la plus grosse maille.

Les gros cartons, bidons ou autres objets volumineux restent dans le tube et sont évacués par le bas.

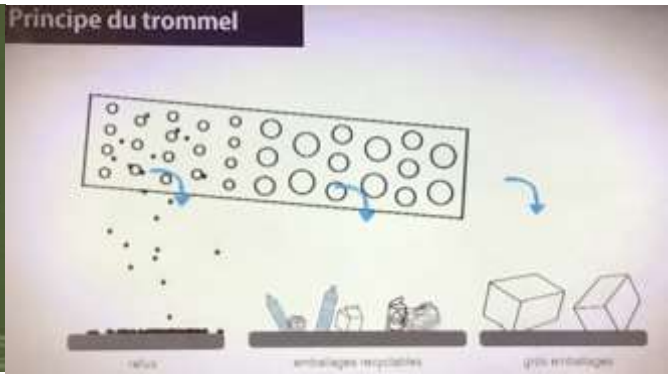

5- Ensuite, c'est :

- ➔ Tri balistique sur un tapis roulant montant qui vibre et fait rebondir les corps creux vers le bas. Tout ce qui est plat ne rebondit pas et ces déchets sont entrainés plus haut…
- ➔ Tri optique

Séparer les familles de plastique et de papier/ca

Le tri optique

Une succession de trieurs optiques sépare les différentes sortes de plastiques (transparent coloré, transparent incolore, opaque) et les différents papiers et cartons (journaux-magazines, cartonnettes, briques alimentaires…). Les tapis de tri passent sous des faisceaux lumineux capables de reconnaître la composition de chaque objet. Selon le résultat des calculs électroniques, un jet d'air est déclenché et expulse les objets vers le tapis adapté à leur nature.

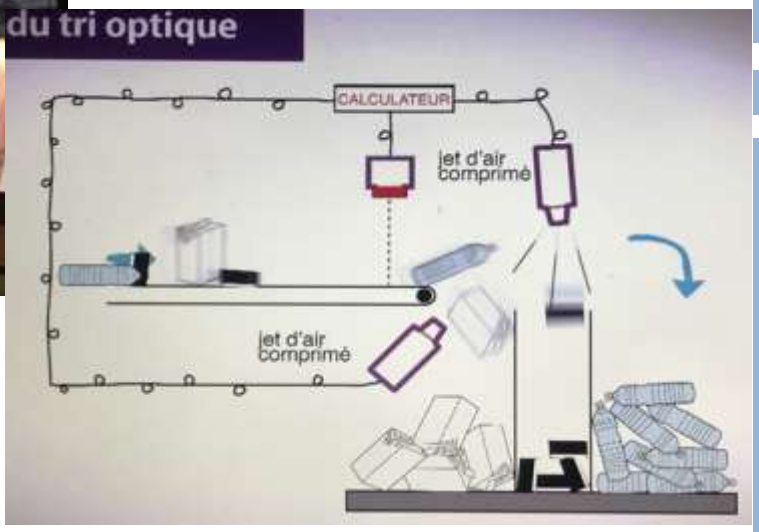

➔ Tri par le courant de Foucault (pas le présentateur, le physicien !)

Séparer les métaux

L'overband et le courant de Foucault

La chaîne de tri passe sous un aimant, « overband », qui attire instantanément les emballages en fer (boîtes de conserve…) pour les extraire.

Les emballages non-ferreux en aluminium sont soumis à un champ magnétique appelé « courant de Foucault ». Ce principe physique transforme momentanément l'aluminium en aimant. Mis en contact en bout chaîne avec un aimant de même charge, ces emballages sont alors expulsés.

LE SAVIEZ-VOUS ?

96% des emballages ferreux et non-ferreux sont retirés par l'action de l'overband et du courant de Foucault sans autre intervention manuelle.

4kg d'aluminium et d'acier sont triés par an et par habitant.

2/3

➞ Tri manuel pour affiner

6- Qui se ressemble s'assemble : mise en balle par pressage

7- Aiguillage du refus : 50% sont dirigés vers le centre d'enfouissement de Saint-Sévère, 50% seront incinérés au centre de La Couronne.

Voir l'ensemble fonctionner est impressionnant : 2 km de tapis roulants transportent les déchets.

ATRION, en chiffres, c'est 22 000 tonnes de déchets envoyés au recyclage par an, c'est 300 tonnes de papiers et 2000 tonnes de cartons recyclables triés. L'usine en fonctionnement trie 11,3 tonnes d'emballages par heure !

ATRION a développé un parcours pédagogique –celui que nous avons emprunté- pour des visites guidées gratuites : la promenade est jalonnée de vidéos d'information voire éducatives, d'ateliers ludiques, de quizz, de panneaux d'informations…

Cette usine a beaucoup d'atouts pour sensibiliser le public.
Très belle sortie !

Erwan Barillot 3/3

Rappel sur Le tri sélectif

Dans ce container,	A mettre
	TOUS LES PAPIERS
	BOUTEILLES et BOCAUX EN VERRE (vaisselle et vitres : aux gravats !)
	TOUS LES AUTRES EMBALLAGES PLASTIQUE TOUS les films plastiques TOUTES les « poches » plastiques TOUS les pots type « yaourt » TOUTES les barquettes

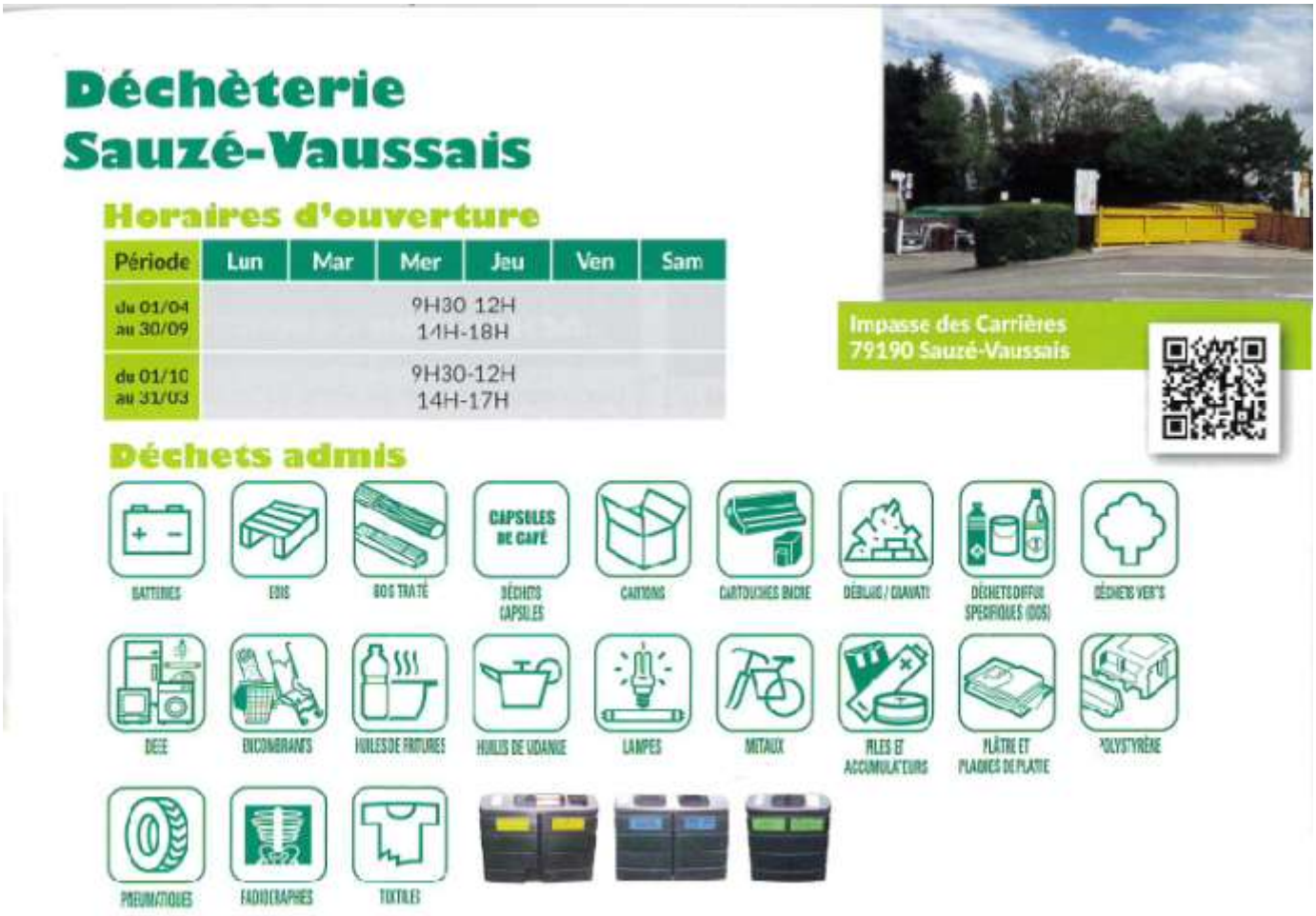

➔ Depuis le 1er juin 2019, l'accès en déchèterie est soumis à la présentation de l'autocollant de la communauté de communes Mellois en Poitou apposé sur le pare-brise des véhicules.

Vous pouvez vous procurer ce macaron à la mairie

FOYER RURAL

Le foyer rural a été créé en octobre 1981. C'est une association loi 1901. Aujourd'hui, il compte un peu plus d'une cinquantaine d'adhérents. Une réunion a lieu environ tous les mois, en plus de l'assemblée générale du mois d'octobre. Chaque année, en juin, un planning des manifestations est établi pour la période de juillet à août de l'année suivante, en partenariat avec les autres associations de la commune. Ce planning est remis en mairie pour réservation de la salle des fêtes ou de la salle de la boulite.

Parmi les objectifs du foyer rural :

- participation à l'animation culturelle de la commune
- faire se rencontrer des personnes de toutes générations au cours d'activités diverses.
- créer une dynamique au sein de la commune

Le foyer rural adhère à l'Union Régionale des Foyers Ruraux du Poitou-Charentes et à la Confédération Nationale des foyers ruraux.

De juillet 2018 à juin 2019, les activités suivantes ont été réalisées :

* Spectacles gratuits : « Nostalgie des Nuits Romanes » avec musique/chansons, arts du feu, moment convivial
* Venue d'une conteuse québécoise, Nadine Walsh, dans le cadre de « Paroles d'Automne » avec l'URFR.
* Soirée animée par le « Just Brass 79 » ensemble de cuivres du Foyer Civil de Limalonges
* Soirée galette des rois et vin chaud, en compagnie des « Trouv'airs », quatuor vocal, chansons françaises et humoristiques
* Fabrication de produits d'entretien (lessives, assouplissant) avec les ateliers de la simplicité, association de Melle.
* Les représentations théâtrales par la trouve des jeunes et ados ainsi que la troupe adultes de Mairé L'Evescault, à Gournay et à Mairé L'Evescault.
* La randonnée pédestre semi-nocturne avec ses haltes gourmandes.

De juin 2019 à juillet 2020, les activités en prévision :

* Vendredi 30 août, à partir de 18h30, à nouveau les spectacles gratuits « Nostalgie des Nuits Romanes »
  - Musique du monde et musique irlandaise avec le groupe « Tolkîa »
  - Arts du feu avec la compagnie de « l'Arche en Sel »
  - Moment convivial
  - Restauration sur place possible
* Mardi 31 décembre : Réveillon de la St Sylvestre, préparé par le « panier poite-vin » et animé par « PhonoLaser »
*Samedi 18 janvier : galette des rois
*Samedi 8 février : atelier de la simplicité.
  - Proposition : fabrication de dentifrice, déodorant, soin lavant pour le corps
* Les représentations théâtrales du mois de mars
* samedi 15 mai : randonnée pédestre semi-nocturne
*Vendredi 28 août : « Nostalgie des Nuits Romanes »

Au sein du foyer rural, nous sommes des bénévoles mais pas assez nombreux. Nous faisons donc toujours appel à toutes les personnes qui pourraient être intéressées pour nous rejoindre et également apporter de nouvelles idées

Michelle Meunier

Association Communale de Chasse Agrée

Selon nos archives en juillet 1923, une association de chasse bien nommée « La protectrice » existe à Mairé L'Evescault. Des nouvelles lois impliquent des changements de statuts pour devenir en 1966 « Organisation des Associations Communales et Intercommunales Agréées. C'est en 1973 que se crée les A.C.C.A que nous connaissons aujourd'hui. C'est sur convocation du maire Michel GUYTON et sous sa présidence que se déroulera le 18 février 1973 l'assemblée générale constitutive de l'association (loi du 1er juillet 1901) dont le siège est fixé à la mairie. L'association a pour but, dans le cadre du code de l'environnement, d'assurer une bonne organisation technique de la chasse, de favoriser sur son territoire le développement du gibier et de la faune sauvage dans le respect d'un véritable équilibre agro-sylvo-cynégétique, la régulation des animaux nuisible, le respect du plan de chasse et des plans de gestion (prélèvement maitrisé) ainsi que du schéma départemental de gestion cynégétique.

Elle a également pour objet d'apporter la contribution des chasseurs à la conservation des habitats naturels, de la faune et de la flore sauvages. Son activité s'exerce dans le respect des propriétés, des cultures et des récoltes. Elle est coordonnée par la Fédération Départementale des chasseurs.

Elle collabore avec l'ensemble des partenaires du monde rural et, en particulier, avec la commune de son territoire. Elle participe à la représentation des chasseurs. Le décret ministériel du 28 mai 2004 précise dans son article 9 : « l'association est administrée par un conseil d'administration composé de 6 ou 9 membres élus par l'assemblée générale, rééligibles, et dont un tiers est renouvelé tous les 2 ans ». Le conseil d'administration désigne parmi ses membres un bureau composé d'un président, d'un vice-président, d'un trésorier et d'un secrétaire dont les fonctions sont gratuites.

En dehors de la gestion de la chasse, l'ACCA organise lotos, repas, chasse à courre, comptage de gibiers, ball-trap etc.

Par arrêté du 26 octobre 2012, le préfet renouvelle et reconnait la Fédération des chasseurs des Deux-Sèvres au titre d'association de prospectrice de l'environnement. Maintenant quelques chiffres sur l'impact économique et social de la chasse en France, c'est 1.1 million de pratiquants dont 2 500 femmes, c'est 3.6 milliards d'euros de chiffre d'affaires, contribuant pour 2.1 milliards d'euros en valeur ajoutée du P.I.B, 258 000 emplois et 48% des chasseurs véritables éco-citoyens consacrant 78 millions d'heures de bénévolats à l'animation et la gestion des territoires.

La chasse, une nécessité pour l'écologie

Amans CELLIER

Un Brin de Cosette

La saison 2018-2019 a été riche en activités et en émotions à la Bibliothèque :

- En partenariat avec la commune et la communauté de communes, nous avons organisé :

- Une exposition sur le thème des déchets,
- Une intervention avec les classes de Clussais-la-Pommeraie et de Mairé-L'Evescault,
- Une visite du centre de tri CALITOM de Mornac en Charente qui n'a malheureusement pas attiré beaucoup de monde malgré son intérêt.

- **Alain et Jean-Paul BOUCHON** auteurs du sud Deux-Sèvres sont venus nous présenter leur dernier ouvrage : un roman rural « les amours du remplaçant » une vingtaine de spectateurs attentifs ont ensuite échangés autour d'un goûter avec les auteurs.

- **Les échanges avec l'école de Mairé** se sont poursuivis tout au long de l'année scolaire. Les classes de Maternelle et CP-CE1 ont pu à tour de rôle, une fois par mois, venir à la bibliothèque pour écouter des histoires **sur le thème du Loup** afin de préparer la sortie pédagogique à ZOODYSSEE à Chizé.

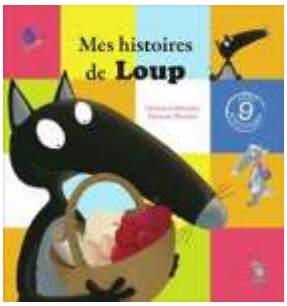

- **Le prix des littératures européennes de Cognac** a permis à notre bibliothèque municipale de participer pour la 4ème fois à ce concours sur le thème des « pays de la Baltique ». Plus de 20 lecteurs ont participé, lu les 5 livres en compétition puis ont voté.

Cette année encore nous participons et les lectures nous font découvrir des auteurs en provenance de « Belgique et Pays bas »

- Le samedi matin toujours des activités pour les ados.

- **<u>Des activités nouvelles</u> :** **« Cosette et pose café »** pour échanger sur ses coups de cœur, et la **« Bibliothèque Gourmande »** dégustation et échanges de recettes.

- **En octobre 2019,** en partenariat avec la médiathèque de Sauzé-Vaussais et la Médiathèque Départementale, une animation « Stop Motion » encadrée par l'association « La mouette à trois queues ». Les jeunes auront l'occasion de créer un cours métrage qui sera diffusé lors de la soirée Halloween à Sauzé-Vaussais ! **Les enfants de 8 à 12 ans peuvent venir s'inscrire.**

Stéphanie reste bénévole à la bibliothèque même si elle est partie pour d'autres aventures professionnelles dans une autre bibliothèque…

Rejoignez-nous en tant que lecteurs, joueurs, bénévoles. La bibliothèque n'accueille pas que des amateurs de livres c'est aussi un lieu de rencontre pour tous !

La Bibliothèque cet été sous le Signe du voyage

« EMBARQUEMENT IMMEDIAT !»

Dans une pochette, vous aurez la surprise de découvrir un prêt d'ouvrages, magazines, romans, livres pour enfants qui vous emmènera vers une destination inconnue.
N'hésitez pas, laissez-vous surprendre !

<u>La bibliothèque sera ouverte aux horaires habituels :</u>
<u>Lundi 14h30 – 17h30</u> : avec possibilité de jeux de société pour tous
<u>Mercredi 14h30 – 17h30</u> : l'heure du conte pour enfants mais jeux possibles pour adultes
<u>Samedi 10h – 12h</u>

<u>Fermeture annuelle à partir du 15 Aout</u>
<u>Ouverture le lundi 2 septembre</u>

Bibliothèque Municipale
Mairé-L'Evescault

Isabelle Marquet

L'Ambroisie :
un enjeu de santé publique au cœur de nos villes et de nos campagnes

L'« **Ambroisie à feuille d'armoise »** est une plante annuelle originaire d'Amérique du nord. Depuis son apparition en France, au milieu du 19ème siècle, cette plante invasive s'est multipliée et colonise de nombreux territoires.

Cette plante, peu exigeante, se développe sur tout type de sols et en particulier les terrains nus ou peu couverts tels que les parcelles cultivées, les bords de route, les zones de travaux, les parcs et jardins, mais aussi les bords de rivières.

Identifier l'Ambroisie

Ses feuilles :
- Profondément découpées
- Vertes sur les 2 faces
- Pas d'odeur aromatique (contrairement à l'armoise annuelle)

Sa tige :
- Plutôt rougeâtre et
- Couverte de poils blancs

Un problème de santé publique

Le pollen de l'ambroisie est un des plus allergisants, il suffit de quelques grains de pollen par m³ d'air pour que les symptômes apparaissent. Le pollen est émis durant la floraison de fin août à septembre.

Les symptômes les plus courants sont de même nature que le rhume des foins. Ils prennent plusieurs formes : rhinite, conjonctivite, trachéite, asthme, eczéma. Quelques grains de pollens d'ambroisie dans l'air suffisent pour provoquer des symptômes chez les personnes sensibles, sachant que chaque pied d'ambroisie produit des millions de grains de pollen chaque année et également des milliers de graines responsables de l'extension de la plante les années suivantes.

Lutter contre l'ambroisie : réduire le pollen et les graines

Afin de limiter l'émission de pollen allergisant et de graines, la destruction des plants d'ambroisie doit absolument intervenir avant sa floraison qui a lieu vers la mi-juillet. Le mode de destruction doit être adapté à la quantité de plants présents ainsi qu'à la nature de la parcelle.

Plus d'informations sur www.ambroisie.info

Contact : Aude MATHIOT, FREDON Poitou Charentes
aude.mathiot@fredonpc.fr – 09.77.02.33.38

Agir avec la plateforme Signalement Ambroisie

Il s'agit d'un dispositif participatif permettant à chacun d'identifier des plants d'ambroisie et de les signaler. Composé d'un site internet, d'une application mobile, d'une ligne téléphonique ou encore d'un email dédié, la plateforme Signalement Ambroisie permet de réaliser des signalements de la plante par différents canaux. Votre signalement est alors transmis à la commune concernée, qui contactera le propriétaire de la parcelle concernée.

Allez sur **www.signalement-ambroisie.fr**

Lotissement des Ouches

Le lotissement se compose de 11 parcelles de 610 à 971 m2.

Le conseil municipal, a délibéré en faveur d'une baisse du prix du m²

Le prix a été fixé à 15 € h.t le m2.

.

N° du lot	Surface en m^2
1	758
2	776
3	833
4	647
5	628
6	610
7	719
8	751
9	955
10	971
11	825

TARIF ACTUEL DE LOCATION DES SALLES COMMUNALES

Location de la salle des fêtes

Période du 1er mai au 14 octobre				Période du 15 octobre au 30 avril			
Particuliers habitant la commune de Mairé-**L'Evescault**		**Particuliers n'habitant** pas la commune de Mairé-		Particuliers habitant la commune de Mairé-**L'Evescault**		**Particuliers n'habitant** pas la commune de Mairé-**L'Evescault**	
Salles	cuisine	salles	cuisine	salles	cuisine	salles	cuisine
60.00 €	50.00	150.00	60.00	100.00	50.00	250.00	60.00

Période du 1er mai au 14 octobre				Période du 15 octobre au 30 avril			
Associations de la commune de Mairé-**L'Evescault**		Associations hors commune de Mairé-**L'Evescault**		Associations de la commune de Mairé-**L'Evescault**		Associations hors commune de Mairé-**L'Evescault**	
Salles	cuisine	salles	cuisine	salles	cuisine	salles	cuisine
60.00 €	gratuit	60.00	60.00	100.00	gratuit	100.00	60.00

Un chèque de caution de 600.00 euros sera demandé pour chaque location.

Location de la vaisselle

	Plats	Autres articles
Habitants ou associations de la Commune	0.27 €	0.04 €
Habitants ou associations hors Commune	0.37 €	0.05 €
Tout article loué perdu ou cassé sera facturé selon sa valeur de remplacement.		

Location de la petite salle polyvalente « la Boulite » :

- Particuliers et associations de la Commune : 30.00 €
- Location aux jeunes de la Commune : 10.00 €
- Particuliers et associations hors Commune : 40.00 €

L'occupation par les associations de la Commune est gratuite lorsqu'elle est sans but lucratif.

Une caution de 150.00 euros sera demandée pour chaque location.

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

agence de l'eau Loire-Bretagne

Établissement public du ministère chargé du développement durable

NOTE D'INFORMATION

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose au **maire ou au président de l'établissement public de coopération intercommunale** l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. Le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la note établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

Édition mars 2019
CHIFFRES 2018

L'agence de l'eau vous informe

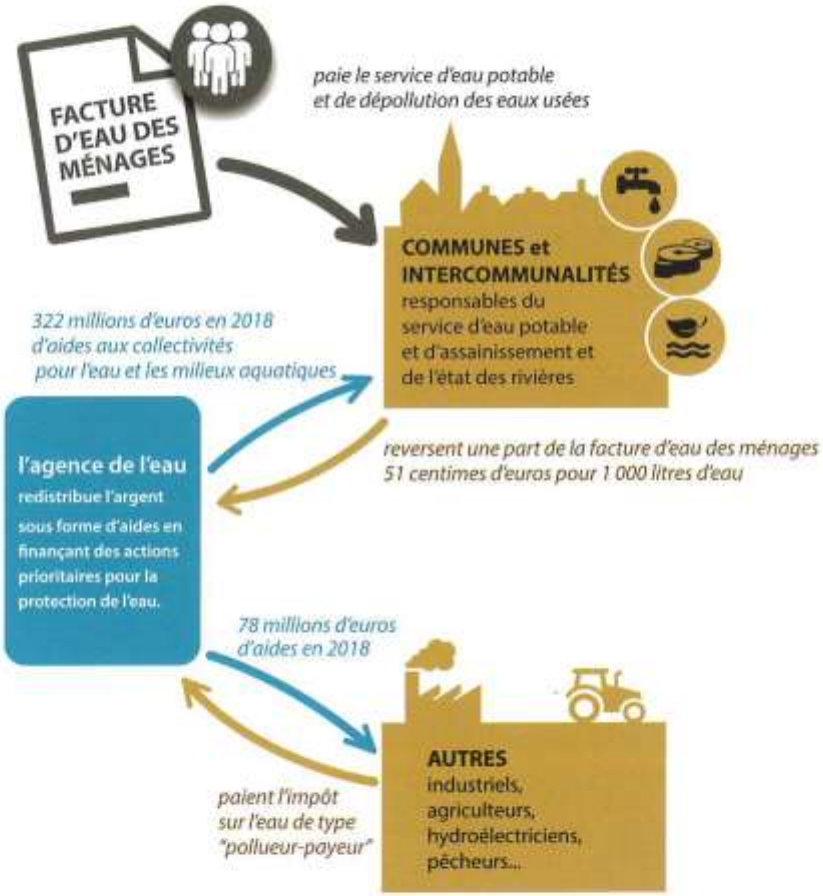

LE SAVIEZ-VOUS ?

Le prix moyen de l'eau dans le bassin Loire-Bretagne est de 4,12 euros TTC/m³. Pour un foyer consommant 120 m³ par an, cela représente une dépense de 494 euros par an et une mensualité de 41 euros en moyenne *(estimation Loire-Bretagne d'après SISPEA • données agrégées disponibles - 2015).*

Les composantes du prix de l'eau sont :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- le service de collecte et de traitement des eaux usées
- Les redevances de l'agence de l'eau qui représentent en moyenne 12,4 % du montant de la facture d'eau.
- les contributions aux organismes publics (VNF…) et l'éventuelle TVA

Pour obtenir une information précise sur votre collectivité, rendez-vous sur www.services.eaufrance.fr

POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières…

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

Suivez l'actualité de l'agence de l'eau Loire-Bretagne : agence.eau-loire-bretagne.fr & aides-redevances.eau-loire-bretagne.fr

COMBIEN COÛTENT LES REDEVANCES 2018 ?

En 2018, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau s'est élevé à 359 millions d'euros dont 288 millions en provenance de la facture d'eau.

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2018 ?
(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Loire-Bretagne

0,74 € de redevance de pollution payé par les éleveurs concernés

3,32 € de redevance de pollution payés par les industriels *(y compris réseaux de collecte)* et les activités économiques concernés

70,48 € de redevance de pollution domestique payés par les abonnés *(y compris réseaux de collecte)*

6,20 € de redevance de pollutions diffuses payés par les distributeurs de produits phytosanitaires et répercutés sur le prix des produits

100 € de redevances perçues par l'agence de l'eau en 2018

0,64 € de redevance pour la protection du milieu aquatique payé par les usagers concernés *(pêcheurs)*

2,02 € de redevance de prélèvement payés par les irrigants

6,87 € de redevance de prélèvement payés par les activités économiques

9,73 € de redevance de prélèvement payés par les collectivités pour l'alimentation en eau

À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions, avances) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2018 ?
(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2018) source agence de l'eau Loire-Bretagne

4,54 € aux acteurs économiques pour la dépollution industrielle et le traitement de certains déchets dangereux pour l'eau

46,66 € aux collectivités pour l'épuration des eaux usées urbaines et rurales, dont 21 € pour la solidarité envers les communes rurales

10,75 € aux exploitants concernés pour des actions de dépollution dans l'agriculture et pour l'irrigation

100 € d'aides accordées par l'agence de l'eau en 2018

12,71 € aux collectivités rurales et urbaines pour la protection et la restauration de la ressource en eau potable, *notamment vis-à-vis des pollutions diffuses et pour la protection des captages*

0,79 € pour la coopération internationale

15,13 € principalement aux collectivités pour la restauration et la protection des milieux aquatiques, *en particulier des cours d'eau - renaturation, continuité écologique - et des zones humides*

9,42 € pour l'animation des politiques de l'eau *(gestion concertée, connaissance, réseaux de surveillance des eaux, information et sensibilisation)*

ACTIONS AIDÉES
PAR L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE EN 2018

Pour réduire les sources de pollution

• 8 851 artisans bénéficient d'une aide pour la collecte et l'élimination des pollutions toxiques.
• 204 contrats territoriaux accompagnent les agriculteurs par l'intermédiaire d'animations collectives, de diagnostics d'exploitations, d'accompagnements individuels, d'actions de communication ou encore d'études.
• L'agence de l'eau accompagne 38 communes, groupements de communes ou 51 syndicats, 18 associations, 9 fédérations de défense contre les nuisibles (FREDON), 4 centres permanents d'éducation à l'environnement (CPIE) dans leur démarche « zéro phyto ».

Pour dépolluer les eaux

• La révision du 10e programme s'est traduite par une forte augmentation des taux d'aide, en particulier sur les systèmes d'assainissement prioritaires. Il en résulte une dynamique d'investissements très soutenue en 2018 avec 189 millions d'euros d'aide.
• Les aides pour la mise en place de l'auto-surveillance des réseaux d'eaux usées restent soutenues.
• Des aides à la réhabilitation groupée de 8 585 installations d'assainissement non collectif présentant un danger pour les personnes ou un risque environnemental avéré.

Pour restaurer et préserver les cours d'eau et les zones humides

• 1 869 km de cours d'eau sont restaurés et 1 764 sont entretenus pour retrouver un fonctionnement naturel et leur permettre de jouer un rôle dans l'amélioration de la qualité de l'eau.
• 236 ouvrages qui barraient les cours d'eau sont effacés ou aménagés pour restaurer la circulation de l'eau, des poissons et des sédiments.
• 7 034 hectares de zones humides sont restaurés et 516 sont acquis pour être protégés.

Pour préserver les ressources

En 2018, 166 actions sont financées au titre de la protection de la ressource.
L'agence finance 154 actions en faveur de l'eau potable.

Pour préserver le littoral

• Depuis 2013, 171 contrats ont été conclus avec les acteurs du littoral pour préserver les usages sensibles tels que la baignade, la pêche à pied, la conchyliculture et réduire les pollutions portuaires.

Pour renforcer la concertation et la cohérence des actions

• L'agence de l'eau soutient 55 démarches de Sage (schémas d'aménagement et de gestion des eaux) définis par une commission locale de l'eau, ils planifient la gestion de l'eau en conformité avec le Sdage (le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux) ; ils couvrent 82 % du territoire.
• Elle accompagne 334 opérations territoriales pour restaurer les milieux aquatiques, réduire les pollutions diffuses, maîtriser les prélèvements d'eau et prévenir les déficits, elles couvrent 80 % du bassin.
• Des conventions de partenariat sont signées avec 25 départements pour faire converger les actions et les financements.

Pour une gestion solidaire

• En 2018, 143,6 millions d'euros d'aides ont été apportées aux communes rurales sous forme de subvention, dont 92,4 millions d'euros dans le cadre du programme solidarité urbain-rural.
• Solidarité avec les pays en développement : l'agence de l'eau entretient depuis plusieurs années des relations suivies avec le Brésil, en Afrique avec le Burkina Faso et le Ghana, et en Asie avec la Birmanie, le Laos et le Cambodge. Pour faciliter l'accès à l'eau et à l'assainissement, l'agence soutient, avec 3,2 millions d'euros, 36 projets de coopération décentralisée qui bénéficient à 261 000 habitants.

RECONQUÉRIR LE BON ÉTAT DES EAUX

Pour reconquérir le bon état des eaux demandé par la directive cadre sur l'eau, l'agence de l'eau recherche la meilleure efficacité environnementale,

- en privilégiant l'action préventive,
- en aidant les projets les plus efficaces pour les milieux aquatiques,
- en mobilisant les acteurs et en facilitant la cohérence des actions sur les territoires de l'eau,
- en travaillant en complémentarité avec l'action réglementaire et la police de l'eau, en particulier dans la mise en œuvre des objectifs des schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux **(Sdage)**.

L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE, UN AXE MAJEUR DE LA POLITIQUE DE L'EAU

2018 aura été marquée par l'adoption du plan d'adaptation au changement climatique du bassin Loire-Bretagne. Ce plan identifie les phénomènes auxquels il faut se préparer. Il offre un cadre et propose des actions concrètes pour agir à la hauteur de l'enjeu. Les différents acteurs (collectivités, industriels, agriculteurs, associations, pêcheurs...) sont appelés **à se mobiliser autour des nombreuses solutions**.

LA CARTE D'IDENTITÉ DU BASSIN LOIRE-BRETAGNE

Des sources de la Loire et de l'Allier jusqu'à la pointe du Finistère, le bassin Loire-Bretagne couvre 155 000 km², soit 28 % du territoire métropolitain. Il correspond au bassin de la Loire et de ses affluents, du mont Gerbier-de-Jonc jusqu'à Nantes, de la Vilaine et des bassins côtiers bretons, vendéens et du Marais poitevin.

Il concerne 336 communautés de communes, près de 7 000 communes, 36 départements et 8 régions en tout ou partie et plus de 13 millions d'habitants.

Délégation Armorique
Parc technologique du zoopôle
Espace d'entreprises Keraia - Bât. B
18 rue de Sabot
22440 PLOUFRAGAN
Tél. : 02 96 33 62 45 - Fax : 02 96 33 62 42
armorique@eau-loire-bretagne.fr

Agence de l'eau Loire-Bretagne
9 avenue Buffon • CS 36339
45063 ORLÉANS CEDEX 2
Tél. : 02 38 51 73 73 - Fax : 02 38 51 74 74
contact@eau-loire-bretagne.fr
agence.eau-loire-bretagne.fr

Délégation Centre-Loire
9 avenue Buffon • CS 36339
45063 ORLÉANS CEDEX 2
Tél. : 02 38 51 73 73 - Fax : 02 38 51 73 25
centre-loire@eau-loire-bretagne.fr

Les 7 bassins hydrographiques métropolitains

Délégation Maine-Loire-Océan
→ Site de Nantes (dép. 44 • 49 • 85)
1 rue Eugène Varlin • CS 40521
44105 NANTES CEDEX 4
Tél. : 02 40 73 06 00 - Fax : 02 40 73 39 93
mlo-nantes@eau-loire-bretagne.fr
→ Site du Mans (dép. 49 • 50 • 53 • 61 • 72)
17 rue Jean Grémillon • CS 12104
72021 LE MANS CEDEX 2
Tél. : 02 43 86 96 18 - Fax : 02 43 86 96 11
mlo-lemans@eau-loire-bretagne.fr

Délégation Poitou-Limousin
7 rue de la Goélette • CS 20040
86282 SAINT-BENOÎT CEDEX
Tél. : 05 49 38 09 82 - Fax : 05 49 38 09 81
poitou-limousin@eau-loire-bretagne.fr

Délégation Allier-Loire amont
19 allée des eaux et forêts
Site de Marmilhat sud • CS 40039
63370 LEMPDES
Tél. : 04 73 17 07 10 - Fax : 04 73 93 54 62
allier-loire-amont@eau-loire-bretagne.fr

DTP969 • Conception et réalisation : DIC-AELB • mars 2019
Impression : Groupe Jouve - imprim'vert sur papier PEFC™ sous licence 10-31-1316
Crédits • photos : agence de l'eau Rhin-Meuse - istockphoto & Jean-Louis Albert • application : AERM&C

Dans votre entourage proche, amical, familial, vous connaissez sans doute un jeune de 16 ans. **S'est-il fait recenser ?**
A cet âge, les adolescents ont souvent d'autres préoccupations et pourtant : **le recensement est obligatoire**.

QUI ?
Tous les Français, filles et garçons âgés de 16 ans.

POURQUOI ?
Pour pouvoir être convoqué à **la Journée Défense et Citoyenneté (JDC) *.**
Pour être inscrit d'office sur les listes électorales.

COMMENT ?
Deux possibilités s'offrent à vous :

PAR INTERNET
1 – Créez votre compte sur www.service-public.fr
2 – Vérifiez ensuite que le e-recensement est possible dans votre commune.
3 – Munissez vous des documents numérisés suivants : pièce d'identité et livret de famille.
4 – Allez dans la rubrique « Papiers-Citoyenneté », cliquez sur « recensement, JDC et service national », ou dans la zone « rechercher » tapez « recensement ».
5 – Suivez les instructions.

A LA MAIRIE DE VOTRE DOMICILE
Munissez-vous des documents suivants : pièce d'identité et livret de famille.

* Obligatoire pour obtenir le permis de conduire et pour passer tout examen soumis à l'autorité de l'état.

LA SECTION INFORMATIQUE DE LA SEP

EN 2019-2020 VOUS PROPOSE

LES PROGRAMMES D'INITIATION :

- **Maîtrise de l'ordinateur ou remise à niveau**
- **Maîtrise de l'arborescence** (Classement du disque dur)
- **Bureautique** : Maîtrise du traitement de texte ,Administrative, Bureautique Ludique
- **Internet** :Internet dangers, Confidentialité Messagerie, Navigation, Internet administratif, Achat sur le net, Sécurité sur internet

LES PROGRAMMES SPECIFIQUES

Photo :

- Découverte et Utilisation de l'appareil photo Numérique
- Découverte Retouche de la photo numérique Graphisme Montage Diaporama photos

Vidéo

- Montage vidéo

Son

- Réalisation de bandes son

LES PROGRAMMES DE PERFECTIONNEMENT

- Bureautique Internet Photos Vidéos Son

INSCRIPTION/ADHESION

Secrétariat de la SEP DE SAUZE
44 Grande Rue 79190 Sauzé-Vaussais
Tel fixe : 0549298763 Mobile : 0682838179

L'animateur : Ferrand Armand
Tel fixe : 054907877 Mobile : 067328112
E Mail : sepinfo06af@gmail.com

PROXIMITÉ

QUALITÉ DE SERVICE

OFFRE GLOBALE

DIMENSION HUMAINE

À VOS CÔTÉS DEPUIS 1945

LES SERVICES DE L'ADMR

SERVICES ET SOINS AUX SÉNIORS

ACCOMPAGNEMENT DU HANDICAP

- **Aide à domicile :** Lever/coucher, aide à la toilette, entretien du logement, préparation des repas, aide administrative, garde à domicile
- **Accompagnement hors du domicile :** Transport accompagné, aide au déplacement
- **Aide aux aidants**
- **Téléassistance FILIEN**

ENFANCE ET PARENTALITÉ

- Garde d'enfants à domicile
- Soutien aux familles
- Action socio-éducative (Technicien d'Intervention Sociale et Familiale)

ENTRETIEN DE LA MAISON

- Entretien du logement : Ménage, vitres...
- Entretien du linge, repassage

Pour toute information, vous pouvez contacter l'association du Chef-Boutonnais et du Sauzéen au 05 49 29 56 89.
admr.cantonchefboutonne@fede79.admr.org

ADMR
pour tous, toute la vie, partout

Vous souhaitez :

- Etre utile à ceux qui nous entourent ;
- Agir pour le développement local ;
- Vivre une expérience humaine enrichissante ;
- Soutenir l'emploi local des salariés d'intervention.

Rejoignez l'équipe de bénévoles

ROULONS SOLIDAIRE

RÉSEAU DE TRANSPORT SOLIDAIRE EN PAYS MELLOIS

CONTACTEZ NOTRE STANDARD AU 07 67 41 63 56

Pour des déplacements occasionnels :
- rendez-vous médicaux, paramédicaux, dentaires
- rendez-vous administratifs et sociaux
- entretiens d'embauche, examens
- marchés, courses, distributions alimentaires
- correspondances le plus proche avec un autre moyen de transport
- visites à un proche, aux malades, personnes en maison de retraite

Sont exclus les trajets pris en charge dans le cadre de l'assurance-maladie.

Secours Catholique
Caritas France

Mission Locale

SUD DEUX-SÈVRES

Jeunes 16 - 25 ans

Accueil - Information - Accompagnement - Conseil

EMPLOI - FORMATION - ORIENTATION

Appui aux démarches administratives et quotidiennes

Des permanences près de chez vous

Mission Locale Sud Deux-Sèvres
Le Réseau des Missions Locales

| www.mls79.fr
05.49.17.50.57

Centre Information Jeunesse

| www.jeuneaniort.org
05.49.17.50.53

NIORT (SIÈGE)
Rue François Viète
79000 NIORT

MELLE
1, chemin du Simplot
79500 MELLE

SAINT MAIXENT L'ECOLE
7, boulevard de la Trouillette
79400 ST-MAIXENT-L'ECOLE

CANICULE, FORTES CHALEURS

ADOPTEZ LES BONS RÉFLEXES

Mouiller son corps et se ventiler

Manger en quantité suffisante

Maintenir sa maison au frais : fermer les volets le jour

Ne pas boire d'alcool

Donner et prendre des nouvelles de ses proches

Éviter les efforts physiques

BOIRE RÉGULIÈREMENT DE L'EAU

EN CAS DE MALAISE, APPELER LE 15

Pour plus d'informations : **0 800 06 66 66** (appel gratuit)
www.solidarites-sante.gouv.fr • www.meteo.fr • #canicule

Santé publique France

DÉMARCHES ADMINISTRATIVES SUR INTERNET ACCESSIBLES DEPUIS VOTRE DOMICILE, 24H/24

Vos démarches en ligne

demande passeport
pré-demande en ligne avant de se rendre dans les mairies habilitées

demande carte nationale d'identité
pré-demande en ligne avant de se rendre dans les mairies habilitées

Permis de conduire
demande de permis de conduire suite à la réussite de l'examen, renouvellement de permis de conduire (perte, vol, détérioration ou avis médical), conversion du permis militaire, validation d'un brevet professionnel et consultation du solde des points du permis de conduire

Certificat d'immatriculation
demande de duplicata de certificat d'immatriculation d'un véhicule pour perte, vol ou détérioration, changement d'adresse, changement de titulaire, obtention d'un certificat de situation administrative (non-gage) et enregistrement de déclaration de cession

Vous avez accès à internet ?

N'attendez plus !

Éviter les files d'attente aux guichets et les déplacements à la préfecture

Rendez-vous sur
www.ants.gouv.fr

téléprocédures

Vous n'avez pas d'accès à internet ?

Besoin d'aide ?

Un point numérique est à votre disposition à la préfecture des Deux-Sèvres

tous les jours de 13h à 16h
sauf le mardi

À partir du 2 novembre 2017, les guichets des cartes grises et permis de conduire seront définitivement fermés.

Passeport Loisirs

Afin d'aider les jeunes à la pratique d'une activité sportive ou culturelle, le Conseil Municipal a créé le « Passeport Loisirs » depuis le 1er janvier 2011. Ce dispositif s'adresse aux jeunes domiciliés dans la commune de Mairé-L'Evescault et qui sont âgés de moins de 19 ans.

Cette aide est attribuée sans conditions de ressources et vient en déduction du coût de l'adhésion ou de la licence délivrée par une Association du Pays Mellois à caractère sportif ou culturel. L'aide est d'un montant de trente euros ou du montant réel de la dépense si celle-ci est inférieure. La demande est téléchargeable sur le site internet de la commune (menu Vie Pratique) ou à demander à la mairie.

Pensez à consulter le site internet de la mairie (www.maire-levescault.fr) sur lequel vous pouvez trouver nombre **d'informations pratiques, démarches administratives**, comptes- rendus des **réunions de conseil municipal, analyse d'eau** potable, actualités de votre Commune, **loisirs, festivités locales…**

Vous pouvez nous faire part de vos observations et ce que vous souhaiteriez **trouver sur le site qui n'y est pas actuellement.**

Mairie de Mairé-**L'Evescault**

1 rue des Grands Bois, Le Bourg 79190 Mairé-L'Evescault

Tél : 05.49.07.62.68 Fax: 05.49.07.99.83

www.maire-levescault.fr

Courriel: mairie.mairelevescau@free.fr

mairie-mairelevescault@paysmellois.org